

# La dépendance des personnes âgées

---

## Déclaration du groupe de la CFDT

Pour la CFDT, les solutions proposées en matière de financement ne sont qu'une des composantes des propositions faites dans cet avis.

De surcroît, les préconisations sont conformes à notre volonté de voir la prise en charge de la dépendance reposer sur un socle essentiellement public, mettant à contribution la solidarité nationale.

Solliciter un peu l'ensemble des héritages et les donations plutôt que ponctionner les seules personnes dépendantes et leur famille, solliciter un peu les retraités au-dessus d'un certain seuil de revenus, admettre que les organismes complémentaires puissent, sous des conditions strictes, participer à la prise en charge de ce risque : cet ensemble est équilibré et cohérent, tout à fait en adéquation avec la nature du risque couvert.

Sans doute le rendement attendu de ces nouveaux financements, environ 3 milliards d'euros sera-t-il jugé insuffisant par ceux qui dramatisent à l'envie un besoin de financement supplémentaire, lequel s'élève, dans les hypothèses les plus extrêmes, à deux ou trois dixièmes de pourcentage du PIB quand l'ensemble des prestations de protection sociale en représente 30 %.

Outre le financement, la CFDT accorde autant d'importance aux autres dispositions de l'avis : non seulement parce qu'elles sont susceptibles de réduire le besoin de financement, mais aussi et surtout, parce qu'elles répondent à l'objet même de cette prise en charge qui est bien d'améliorer les conditions de vie des personnes dépendantes.

La prévention de la dépendance est, à cet égard, un enjeu fondamental et la CFDT apprécie qu'il lui ait été donnée une large place dans l'avis. C'est un atout essentiel pour favoriser le recul dans l'âge de la perte d'autonomie et donc d'en réduire la durée, voire d'éviter que les personnes ne basculent dans la dépendance lourde. Le maintien de la prise en charge dans le cadre de l'APA des personnes en GIR 4 est important de ce point de vue.

L'organisation, la coordination, le pilotage et l'articulation entre le secteur médicosocial, le secteur sanitaire et le secteur social constituent également un enjeu majeur. Ce sont autant d'éléments qui conditionnent et peuvent garantir une prise en charge de qualité et une continuité dans le parcours de soins et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Mais le succès de ce dispositif dépend étroitement du sort qui sera réservé aux recommandations de l'avis visant à renforcer l'attractivité des métiers d'accompagnement et de soins auprès de l'ensemble des personnes âgées vivant tant à domicile qu'en structure d'hébergement. Le développement de la formation et des qualifications, des conditions d'exercice et des rémunérations des professionnels en sont des conditions primordiales.

Dans cette approche, si la CFDT partage le souci que soient recherchés et développés les modes de soutien aux aidants familiaux, elle n'envisage pas que ce mode d'accompagnement puisse se substituer au développement de l'aide professionnalisée.

Sur un sujet difficile, qui recouvre des enjeux de toutes natures, sociétaux, économiques, qui vont de l'organisation même de la cité à l'organisation du système de soins ou à la place des personnes âgées dans notre société, le CESE a une fois encore, comme sur bien d'autres sujets auparavant, montré sa capacité à surmonter les postures et les polémiques qui alimentent le débat public depuis de trop nombreuses années sur ce thème de la perte d'autonomie.

Sans chercher à dissimuler derrière un consensus de façade des divergences ponctuelles qu'il reviendra au gouvernement d'arbitrer, cet avis forme un tout cohérent. Inscrit dans une perspective solidaire et de résorption des inégalités de traitement subies par les personnes concernées et leurs familles selon leurs revenus et leur département de résidence, il n'omet aucune des dimensions concourant à l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Pour la CFDT, le temps du débat et des atermoiements doit prendre fin. Celui de la décision politique doit venir et cet avis en fournit un excellent support.

La CFDT l'a voté.